

National Policy 3.14 - Use of Websites and Social Media

Purpose

League websites and social media are useful tools that promote public engagement, being valuable mediums in which to communicate with a much greater community. The League values these mediums and promotes their use provided that their use complies with relevant legislation and protects youth, our program partners, our volunteers, and the League from harm.

This policy aims to protect individuals and organizations involved in and in support of the Army Cadet Program and the League. This policy harmonizes with, clarifies, and amplifies existing Cadets & Junior Canadian Ranger (CJCR) orders and directives while incorporating sector best practices.

Scope

This policy applies to The Army Cadet League of Canada, its affiliated Branches, Corps Support Committees, members, volunteers, directors, officers, and employees.

Policy Statement

The use of League websites and social media supports the mission, values, and operations of the League, its affiliated Branches and Corps Support Committees, the Memorandum of Understanding, and the work of our members, volunteers, directors, officers, and employees. All are expected to use these mediums responsibly, ethically, and within law while not compromising the privacy, safety, or reputation of individuals or organizations.

Definitions

The Army Cadet League of Canada	At all times means The Army Cadet League of Canada, its affiliated provincial and territorial Branches, and Corps Support Committees.
---------------------------------	---

Politique nationale 3.14 - Utilisation des sites Web et des médias sociaux

But

Les sites Web et les médias sociaux de la Ligue sont des outils utiles qui favorisent l'engagement du public, car ils constituent des moyens précieux de communiquer avec une communauté beaucoup plus vaste. La Ligue apprécie ces moyens et encourage leur utilisation à condition qu'elle soit conforme à la législation pertinente et qu'elle protège les jeunes, nos partenaires de programme, nos bénévoles et la Ligue contre les préjudices.

Cette politique vise à protéger les personnes et les organisations qui participent au Programme des cadets de l'Armée et à la Ligue ou qui les appuient. Cette politique s'harmonise avec les ordonnances et directives existantes des Cadets et des Rangers juniors canadiens (CRJC), les clarifie et les amplifie, tout en incorporant les meilleures pratiques du secteur.

Portée

Cette politique s'applique à la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, à ses divisions affiliées, à ses comités de soutien des corps, à ses membres, à ses bénévoles, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés.

Énoncé de politique

L'utilisation des sites Web et des médias sociaux de la Ligue appuie la mission, les valeurs et les activités de la Ligue, de ses divisions et comités de soutien affiliés, le protocole d'entente et le travail de nos membres, bénévoles et employés. On s'attend à ce que les membres, les bénévoles et les employés utilisent ces médias de façon responsable, éthique et conforme à la loi, sans compromettre la vie privée, la sécurité ou la réputation des personnes ou des organisations.

Définitions

Ligue des cadets de l'Armée du Canada	En tout temps, signifie la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, ses divisions provinciales et territoriales affiliées et les comités de soutien des corps.
---------------------------------------	--

Members	Includes Ordinary, Associate, Life, and Corporate Members of The Army Cadet League of Canada.
Volunteers	Includes all individuals who are screened and registered with The Army Cadet League of Canada.
League websites and social media	Includes all websites and social media that are administered, managed, and supported by The Army Cadet League of Canada, its affiliated provincial and territorial Branches, and Corps Support Committees. This includes Corps websites and social media, as also defined in CJCR orders, policies, and directives.

Membres	Comprend les membres ordinaires, associés, à vie et corporatifs de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
Bénévoles	Comprend toutes les personnes qui sont sélectionnées et inscrites auprès de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
Sites Web et médias sociaux de la Ligue	Comprend tous les sites Web et les médias sociaux qui sont administrés, gérés et soutenus par la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, ses divisions provinciales et territoriales affiliées et les comités de soutien des corps. Cela comprend les sites Web et les médias sociaux des corps, tels qu'ils sont également définis dans les ordonnances, les politiques et les directives des CRJC.

General Usage Directives

Any time a member, volunteer, or employee uses or publishes on League websites or social media, they are required to understand what the purpose of the message is, the purpose of the account, and what the possible audience is. It must be understood that once something is published on websites or social media, it must be assumed that it is public.

- League websites and social media platforms may be used within the League for one of two purposes:
1. To support and promote the Royal Canadian Army Cadets in accordance with the Memorandum of Understanding with the Canadian Armed Forces at the Corps, Regional, Cadet Training Centre, and CJCR levels.
 2. To promote the League, its affiliated Branches, and Support Committees, its members, volunteers, and employees.

Directives générales d'utilisation

Chaque fois qu'un membre, un bénévole ou un employé utilise ou publie sur les sites Web ou les médias sociaux de la Ligue, il doit comprendre l'objectif du message, l'objectif du compte et le public possible. Il faut comprendre qu'une fois que quelque chose est publié sur les sites Web ou les médias sociaux, il faut présumer que c'est public.

- Les sites Web et les plateformes de médias sociaux de la ligue peuvent être utilisés au sein de la ligue à l'une des deux fins suivantes :
1. Appuyer et promouvoir les Cadets royaux de l'Armée canadienne conformément au protocole d'entente avec les Forces armées canadiennes au niveau du corps, de la région, du centre d'instruction des cadets et des CRJC.
 2. Promouvoir la Ligue, ses divisions affiliées, ses comités de soutien, ses membres, ses bénévoles et ses employés.



Every post must be published using good judgement that follows League policies, League Code of Conduct, and positively reflects the mission of the League, its partners, and stakeholders.

Every post should be published using good judgement that follows CJCR orders, directives, policies and positively reflects the aims of the Army Cadet Program.

Every post must be published while respecting the privacy and safety of cadets, members, volunteers, and employees.

All League website and social media platforms shall have a minimum of two primary administrators who are League members, League volunteers, or League employees.

All local League websites and social media platforms shall be registered with their respective Branches. See Annex A for guidance.

Website and Social Media Identification (Local)

All League local websites and social media accounts shall make clear that the website and social media accounts are locally and independently managed and administered and may not reflect the views of the Government of Canada, the Canadian Armed Forces, or the League.

Content

In respecting the wishes of CJCR, League websites and social media will not be used to host, reproduce or distribute official CJCR documents. CJCR documents are only to be hosted and distributed through CADET365 or official Government of Canada websites.

Images

Prior to publishing photos of cadets, members, volunteers, employees, or members of the public, League website or social media administrators shall ensure that they have proper consent to:

- a. Take the photo;

Chaque message doit être publié en faisant preuve de discernement, en respectant les politiques et le code de conduite de la Ligue et en reflétant de manière positive la mission de la Ligue, de ses partenaires et des parties prenantes.

Chaque message doit être publié en faisant preuve de discernement, en respectant les ordres, les directives et les politiques des CRJC et en reflétant positivement les objectifs du Programme des cadets de l'Armée.

Chaque message doit être publié en respectant la vie privée et la sécurité des cadets, des membres, des bénévoles et des employés.

Tous les sites Web et plateformes de médias sociaux de la Ligue doivent avoir au moins deux administrateurs principaux qui sont des membres de la Ligue, des bénévoles de la Ligue ou des employés de la Ligue.

Tous les sites Web et plateformes de médias sociaux locaux de la Ligue doivent être enregistrés auprès de leur division respective. Voir l'annexe A pour obtenir des conseils.

Identification du site Web et des médias sociaux (locaux)

Tous les sites Web et comptes de médias sociaux locaux de la Ligue doivent indiquer clairement que le site Web et les comptes de médias sociaux sont gérés et administrés localement et de façon indépendante et qu'ils peuvent ne pas refléter les opinions du gouvernement du Canada, des Forces armées canadiennes ou de la Ligue.

Contenu

Afin de respecter les souhaits des CRJC, les sites Web et les médias sociaux de la Ligue ne seront pas utilisés pour héberger, reproduire ou distribuer les documents officiels des CRJC. Les documents des CRJC ne peuvent être hébergés et distribués que par l'intermédiaire de CADET365 ou des sites officiels du gouvernement du Canada.

Images

Avant de publier des photos de cadets, de membres, de bénévoles, d'employés ou de membres du public, les administrateurs du site Web ou des médias sociaux de la Ligue doivent



- b. Publish the photo; and,
- c. Identify individuals in the photo publicly.

See Annex B for further guidance. It is imperative that in the case of youth that the permission is granted by the parent or guardian, unless the cadet has reached the legal age of majority in their respective province or territory.

Prior to publishing other images, like graphics, League website and social media administrators shall ensure that they have proper license to do so. This includes images that may be found in documents published on or shared through League websites and social media.

Liability

Content published on League websites and social media may have legal consequences for members, volunteers, employees, and the League, its affiliated Branches and Corps Support Committees if:

- a. Posts are made that are considered defamatory;
- b. Posts are made that violate provincial or federal laws regarding discrimination, harassment, bullying, child endangerment, etc;
- c. Posts are made that disclose confidential or sensitive information about individuals or the organization; and,
- d. Posts violate copyright authorizations, trademarks, logo usage, which may include text, written content, and music.

At all times it must be understood that once a post is made on websites or social media, whether it be in a secured area or not, there is potential that this may be easily made public. This includes social media groups and website members-only areas, regardless of settings.

Privacy

It must be understood from the onset that anything published to the internet is public. Once published, any post or image cannot be

- s'assurer qu'ils ont obtenu le consentement approprié pour
- a. Prendre la photo;
 - b. Publier la photo;
 - c. Identifier publiquement les personnes figurant sur la photo.

Voir l'annexe B pour plus d'informations. Dans le cas des jeunes, il est impératif que la permission soit accordée par le parent ou le tuteur, à moins que le cadet n'ait atteint l'âge légal de la majorité dans sa province ou son territoire.

Avant de publier d'autres images, comme des graphiques, les administrateurs des sites Web et des médias sociaux de la Ligue doivent s'assurer qu'ils détiennent la licence appropriée pour le faire. Cela comprend les images qui peuvent se trouver dans les documents publiés ou partagés sur les sites Web et les médias sociaux de la Ligue.

Responsabilité

Le contenu publié sur les sites Web et les médias sociaux de la Ligue peut avoir des conséquences juridiques pour les membres, les bénévoles, les employés et la Ligue, ses divisions affiliées et ses comités de soutien si :

- a. Les messages publiés sont considérés comme diffamatoires;
- b. Les messages publiés enfreignent les lois provinciales ou fédérales en matière de discrimination, de harcèlement, d'intimidation, de mise en danger des enfants, etc.;
- c. Les messages divulguent des informations confidentielles ou sensibles sur des personnes ou sur l'organisation;
- d. Les messages enfreignent les droits d'auteur, les marques de commerce et l'utilisation de logos, ce qui peut inclure du texte, du contenu écrit et de la musique.

Il faut toujours comprendre qu'une fois qu'un message est publié sur un site Web ou un média social, que ce soit dans une zone sécurisée ou non, il est possible qu'il soit facilement rendu public. Cela inclut les groupes de médias sociaux et les zones réservées aux membres des sites Web, quels que soient les paramètres.

Vie privée

Il faut comprendre dès le départ que tout ce qui est publié sur l'internet est public. Une fois publié, un message ou une image ne peut être

fully erased, even after deleted. Cached copies of the information may be stored on the internet, and readers may take a screenshot to preserve or possibly share it. Once something is published, any privacy associated with the post can be easily lost.

To preserve privacy and protect potentially sensitive information, League websites and social media platforms shall not:

- a. Publish information like meeting times, locations, travel plans, or activity schedules that are not meant for the public; or,
- b. Tag or link individuals' personal accounts in posts or comments.

Personal Accounts

Many members, volunteers, and employees will use their personal social media accounts when networking with the League community. They may also use their personal social media accounts to promote their own League activities or support to the Royal Canadian Army Cadets. The League understands and respects that how individuals use their personal social media accounts is up to them. Individuals must also understand that their personal use of personal social media may be seen as reflecting the League, the Royal Canadian Army Cadets, our partners and stakeholders.

The League asks that individuals carefully consider what they share on their personal accounts and that they do not:

- a. Post images of cadets unless those images have been previously shared publicly on League websites or social media, or where they have consent from the cadet's parents or guardians;
- b. Publish or share content that could be negatively affect the reputation of the League or the Army Cadet program;
- c. Publish or share content that could be considered defamatory, discriminatory, or harassing, directly or indirectly towards anyone affiliated with the League or Army Cadet Program;
- d. Publish or share content that can be deemed personal, private or confidential

totalement effacé, même après avoir été supprimé. Des copies en cache des informations peuvent être stockées sur l'Internet, et les lecteurs peuvent faire une capture d'écran pour les conserver ou éventuellement les partager. Une fois que quelque chose est publié, toute confidentialité associée au message peut être facilement perdue.

Pour préserver la vie privée et protéger les informations potentiellement sensibles, les sites Web de la Ligue et les plateformes de médias sociaux ne doivent pas :

- a. Publier des informations telles que des heures et des lieux de réunion, des plans de voyage ou des calendriers d'activités qui ne sont pas destinés au public;
- b. Étiqueter ou lier des comptes personnels de personnes dans des messages ou des commentaires.

Comptes personnels

De nombreux membres, bénévoles et employés utiliseront leurs comptes de médias sociaux personnels pour réseauter avec la communauté de la Ligue. Ils peuvent également utiliser leurs comptes de médias sociaux personnels pour promouvoir leurs propres activités de la Ligue ou leur soutien aux Cadets royaux de l'Armée canadienne. La Ligue comprend et respecte le fait que la façon dont les individus utilisent leurs comptes de médias sociaux personnels dépend d'eux. Les individus doivent également comprendre que leur utilisation personnelle des médias sociaux peut être perçue comme reflétant la Ligue, les Cadets royaux de l'Armée canadienne, nos partenaires et nos intervenants.

La Ligue demande aux individus de réfléchir attentivement à ce qu'ils partagent sur leurs comptes personnels et ne pas faire ce qui suit :

- a. Afficher des images de cadets à moins que ces images n'aient déjà été partagées publiquement sur les sites Web ou les médias sociaux de la Ligue, ou qu'ils aient obtenu le consentement des parents ou des tuteurs du cadet;
- b. Publier ou partager du contenu qui pourrait nuire à la réputation de la Ligue ou du programme des cadets de l'Armée ;
- c. Publier ou partager du contenu qui pourrait être considéré comme diffamatoire, discriminatoire ou harcelant, directement ou indirectement,



- about the League, its members, volunteers, employees or those associated with the Army Cadet Program or its partners; or,

e. Knowingly befriend or follow the personal accounts of a cadet where a more personal relationship is not established (relative, family friend, etc).
- envers toute personne affiliée à la Ligue ou au Programme des cadets de l'Armée;

d. Publier ou partager du contenu qui peut être considéré comme personnel, privé ou confidentiel au sujet de la Ligue, de ses membres, de ses bénévoles, de ses employés ou de ceux qui sont associés au Programme des cadets de l'Armée ou à ses partenaires;

e. Se lier sciemment d'amitié avec un cadet ou suivre son compte personnel lorsqu'une relation plus personnelle n'est pas établie (parent, ami de la famille, etc.).

These guidelines apply even if the account is private or restricted to the public. Even restricted accounts can be accessed by friends/readers/followers/subscribers, who may then share the information.

Ces directives s'appliquent même si le compte est privé ou restreint au public. Même les comptes à accès restreint peuvent être consultés par des amis/lecteurs/suiveurs/abonnés, qui peuvent ensuite partager l'information.

These guidelines are not meant to limit or infringe on an individual's web-based communications or stifle their manner of expression. It can however be hard to differentiate between personal and League-life when communicating which may cause unintended misunderstandings, conflict, or grief.

Les présentes lignes directrices n'ont pas pour but de limiter ou d'enfreindre les communications d'un individu sur le Web, ni d'étouffer sa manière de s'exprimer. Il peut cependant être difficile de faire la différence entre la vie personnelle et la vie au sein de la Ligue lors de communications, ce qui peut entraîner des malentendus, des conflits ou des chagrins involontaires.

Breaches

Infractions

- Breaches to this policy, the League's Code of Conduct, or relevant legislation may result in disciplinary action. This could include:

a. Loss or limitation of access to League websites or social media accounts;

b. Termination of employment, including volunteer work;

c. Termination of membership; or,

d. Criminal or civil litigation.
- Les infractions à cette politique, au code de conduite de la Ligue ou à la législation pertinente peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires. Ces mesures peuvent inclure :

a. La perte ou la limitation de l'accès aux sites Web de la Ligue ou aux comptes de médias sociaux;

b. Le licenciement d'un employé, y compris d'un bénévole;

c. La résiliation de l'adhésion comme membre;

d. Des poursuites pénales ou civiles.

Responsibilities

Responsabilités

Individuals	Responsible for their own actions and to report possible breaches of this policy to the appropriate authorities.	Individus	Responsables de leurs propres actions et de signaler aux autorités compétentes toute infraction éventuelle à la présente politique.
Corps Support Committees	Responsible for administering and		

	managing local League websites and social media in accordance with and while enforcing League policy. Collecting and storing photographic release and consent forms where such release or consent was not provided previously to CJCR.	Comités de soutien des corps	Responsables de l'administration et de la gestion des sites Web et des médias sociaux locaux de la ligue, conformément à la politique de la ligue et en la faisant respecter. Responsables de recueillir et conserver les formulaires d'autorisation et de consentement pour la prise de photos lorsque cette autorisation ou ce consentement n'a pas été fourni au préalable à CRJC.
Branches	Responsible for administering and managing Branch websites and social media in accordance with League policy. Responsible for supervising the activities of local League websites and social media. Collecting and storing photographic release and consent forms where such release or consent was not provided previously to CJCR. Enforcing League policy where and when required.	Divisions	Responsables de l'administration et de la gestion des sites Web et des médias sociaux des divisions, conformément à la politique de la Ligue. Responsables de la supervision des activités des sites Web et des médias sociaux locaux de la Ligue. Responsables de recueillir et conserver les formulaires d'autorisation et de consentement à la prise de photos lorsque ces autorisations ou consentements n'ont pas été fournis antérieurement aux CRJC. Appliquer la politique de la ligue au besoin.
National Office	Responsible for administering and managing National	Bureau national	Responsable de l'administration et de la gestion des sites

	websites and social media in accordance with League policy. Responsible for supervising the activities of local League websites and social media. Collecting and storing photographic release and consent forms where such release or consent was not provided previously to CJCR. Enforcing League policy where and when required.		Web et des médias sociaux nationaux conformément à la politique de la Ligue. Superviser les activités des sites Web et des médias sociaux de la Ligue. Recueillir et conserver les formulaires d'autorisation et de consentement pour la prise de photos lorsque cette autorisation ou ce consentement n'a pas été fourni auparavant au CRJC. Appliquer la politique de la Ligue lorsque cela s'avère nécessaire.
--	---	--	---

Approved

Approved by the National Board May 2025.

Review

May 2028

Approuvé

Approuvé par le Conseil d’administration national en mai 2025.

Revue

Mai 2028